



# Nouvelle garantie commerciale en complément de toutes garanties légales

Pour bénéficier de cette garantie,  
consultez les modalités complètes sur [fr.taurus-tyres.com](http://fr.taurus-tyres.com)  
ou contactez votre revendeur.





## GARANTIE COMMERCIALE DE FABRICATION

en complément de toutes garanties légales

Année d'utilisation	Pneus Taurus agricoles
<b>POURCENTAGE DU PNEU RESTANT À LA CHARGE DU CLIENT UTILISATEUR*</b>	
1 <sup>er</sup>	<b>Aucun frais Pneu remplacé gratuitement** et frais de montage/déplacement à la charge de Taurus</b>
2 <sup>e</sup>	
3 <sup>e</sup>	<b>30 %</b>
4 <sup>e</sup>	<b>40 %</b>
5 <sup>e</sup>	<b>50 %</b>
6 <sup>e</sup>	<b>60 %</b>
7 <sup>e</sup>	<b>70 %</b>
8 <sup>e</sup>	<b>80 %</b>
9 <sup>e</sup>	<b>90 %</b>
10 <sup>e</sup>	<b>100 %</b>

Pour bénéficier de cette garantie, consultez les modalités complètes sur [fr.taurus-tyres.com](http://fr.taurus-tyres.com) ou contactez votre revendeur.

### Ne sont pas couverts par ces garanties

Les pneus rendus inutilisables par :

- un dommage au champ ou sur route (par exemple : coupure, déchirure, crevaison, dommage suite à un impact) ou un « stubble damage » (agressions de la bande de roulement par les chaumes) ;
- un montage inapproprié du pneu, un mauvais équilibrage pneu/volant ou une réparation mal effectuée ;
- des jantes non adaptées : jantes trop petites, détériorées ou montage inapproprié ;
- une utilisation non conforme, un mauvais entretien, un sous-gonflage, un surgonflage, une surcharge, une utilisation à une vitesse excessive ;
- un accident, un incendie, une corrosion chimique, une contamination, l'altération du pneu ou un acte de vandalisme ;
- l'ajout de produits de remplissage, de produits anti-crevaison, de produits d'équilibrage, de lests, etc. ;
- un problème mécanique sur le véhicule, comme un mauvais alignement du train avant ou arrière ;
- les changements climatiques ou les effets de l'ozone ;
- une charge ou une vitesse excessive par rapport aux indices recommandés.

\* Le montant du pneu restant à la charge du client utilisateur sera calculé sur la base d'un pourcentage défini selon les indications des tableaux ci-dessus multiplié par le « prix de vente au détail » du pneu neuf en vigueur à la date du remplacement. L'ensemble des frais de montage, de déplacement sur site ou de services connexes seront à la charge du client.

\*\* Ce pneu devra être le même que le pneu démonté. Si ce pneu n'est plus disponible à la vente, il sera remplacé par un pneu de même marque, de taille équivalente et de mêmes indices de charge et de vitesse. S'il n'existe plus de solution de substitution, contactez un représentant de la marque TAURUS pour plus de détails.

### À COMPLÉTER PAR LE REPRÉSENTANT TAURUS

NOM DU REVendeur : .....

TYPE DE PNEU : .....

NOM DU REPRÉSENTANT TAURUS : .....

MONTANT RESTANT À PAYER PAR LE CLIENT : .....

NOM DU CLIENT : .....